

INTERVIEW DE ROBERT FONTENEAU

DIRECTEUR DU COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Robert Fonteneau est depuis le 1er juin 2004 le premier directeur exécutif du Comité d'histoire de la Sécurité Sociale puisque le poste a été créé cette année.

Il est énarque et connaît bien le domaine de la protection sociale. Il a commencé sa carrière à la direction de la Sécurité Sociale. Après un passage à la DASS de Paris il a intégré des fonctions de sous directeur à la CNAM et à ce titre a participé à une mission inter régimes et interbranches dans les Pays de l'Est avant d'entrer au BIT dans le domaine de l'assurance maladie.

Il est désormais installé dans le bureau 2309 du Ministère des affaires sociales.

Interview : Brigitte LALOUPE

En préambule il évoque le décès récent de M Nicolle qui a été directeur du CNESSS mais également secrétaire général de l'AEHSS (Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale) et s'est beaucoup investi dans la création de comités régionaux ainsi que dans la mise en œuvre de l'archivage par les caisses.

ES : *le Comité d'histoire de la Sécurité Sociale existe depuis plus de 30 ans, quel bilan peut être fait ? Où en est il aujourd'hui ?*

Robert FONTENEAU : Il faut noter que le Comité d'histoire de la Sécurité Sociale est le premier comité d'histoire créé par une administration centrale. Depuis, de nombreux autres ont vu le jour et une réflexion est en cours pour la mise en place de partenariats qui conserveraient les spécificités de chacun. De grands présidents s'y sont succédés : Pierre Laroque, Suzanne Grévisse, Michel Guillaume et Michel Lagrave. Ils se sont beaucoup investis et, compte tenu des faibles moyens du Comité, on peut dire qu'ils n'ont pas à rougir du résultat (plus de 80 ouvrages, 50 bulletins).

Un travail colossal a été réalisé aussi avec le Bulletin, sur la protection sociale au 18ème et surtout au 19ème siècle.

Le souhait aujourd'hui est d'étendre les travaux au 20ème

siècle. Cette évolution ne se fait pas sans débat et ma mission consiste à marier la carpe et le lapin. Il y a au Comité des profils divers mais dont la formation et la sensibilité ne sont pas les mêmes, c'est ce qui fait sa richesse. Il s'agit de créer une synergie entre toutes ces compétences.

Les historiens sont attachés à leurs méthodes et il est indispensable qu'ils le restent pour que les travaux du comité bénéficient d'une réelle reconnaissance universitaire. Les gestionnaires eux sont davantage attirés par des études sur des périodes plus récentes ou du moins en résonance avec l'actualité et n'ont pas les mêmes préoccupations méthodologiques.

Mais le fait de travailler sur des périodes récentes présente des difficultés particulières : d'une part de nombreuses archives sont encore sous le sceau du secret et ne peuvent être consultées, d'autre part les archives orales dont nous pouvons disposer présentent un grand intérêt mais demandent des précautions méthodologiques extrêmes.

ES : *dans nos organismes nous nous appliquons à mettre de coté chaque année un certain quota de dossiers, comme le préconise l'UCANSS. Depuis peu les archives départementales acceptent de les recueillir. Seront-ils vraiment utiles ?*

Robert FONTENEAU : Vous le faites en effet très bien mais je comprends votre préoccupation car c'est effectivement un très gros travail qui a été réalisé avec l'UCANSS sous l'égide de Patricia GAZZOLA pour que les caisses conservent ou transmettent aux services départementaux leurs archives. La dynamique semble bien réelle et de plus en plus de caisses sélectionnent des documents conformément à ce qui est prévu. Le fait que les archives départementales les acceptent résout les problèmes de place.

Paradoxalement on sait maintenant que plus on avance dans le temps plus les recherches sont difficiles car nous sommes confrontés à l'augmentation exponentielle des documents de toutes sortes.

Mais si nous sommes désormais certains de disposer d'un bon fond pour les années récentes et à venir nous savons que nous resterons pauvres pour les années plus lointaines. Cela créera pour les générations futures un biais dans l'observation qui pourrait fausser l'image qu'ils auront de l'évolution de la Sécurité Sociale.

Si l'archivage reste une priorité du Comité d'histoire de la Sécurité Sociale, celui-ci mène également un travail d'ampleur sur les archives orales. Nous disposons par exemple d'archives enregistrées dans les années 1970 il reste à les trier, les mettre en forme. Nous essayons actuellement d'obtenir l'accord écrit des personnes, interviewées à l'époque, pour leur exploitation.

Tous ceux qui disposent de témoignages sur ces périodes plus lointaines peuvent les envoyer au Comité d'histoire de la Sécurité Sociale ou à leur comité régional.

ES : quels liens existent entre le Comité d'histoire de la Sécurité Sociale et les Comités régionaux ?

Robert FONTENEAU : Le comité se réunit 2 ou 3 fois par an, il travaille aussi sous forme de sous comités, sous-groupes, mais il n'est effectivement pas seul. Dans presque toutes les régions existe un comité régional. Certains sont très actifs. C'est une des tâches du secrétaire général de l'Association que de s'employer à ce que toutes les régions soient pourvues et actives.

On retrouve dans les comités régionaux le même mélange d'universitaires, de responsables d'organismes, de représentants des archives départementales, quelquefois un DASS ou DRASS qui apporte un éclairage intéressant supplémentaire.

Ils choisissent eux-mêmes leurs thèmes d'études, le national est là pour les aider, notamment en rédigeant des guides méthodologiques.

On constate de façon générale que le niveau régional s'intéresse aux événements locaux, ce qui est normal, au risque quelquefois de rester anecdotique mais pas toujours.

C'est ainsi que j'ai sur mon bureau une étude très circonstanciée d'un comité régional qui décrit la fermeture d'un dispensaire consacré à la lutte contre la tuberculose, dans les années 70, à une époque où la tuberculose n'était plus un fléau. Il a fallu des années pour arriver à cette fermeture

contre laquelle se sont battu les populations et leurs élus. On pourrait faire un parallèle avec les difficultés de fermeture des petites maternités isolées d'aujourd'hui même si ce n'est pas le même objet ni tout à fait les mêmes procédures.

Un autre a présenté, lors d'une journée, un parallèle entre les couvertures sociales de bassins miniers français et polonais après 1870 : on y découvre que les réparations payées par Thiers ont été ré-investies directement dans des bassins miniers polonais occupés par l'Allemagne, renforçant ainsi la puissance militaire de celle-ci.

Les comités publient aussi des bibliographies de personnalités marquantes de la région, des monographies de caisses. Un comité réalise actuellement une enquête rétrospective en interrogeant des retraités sur leur vécu en caisse.

Le comité a ouvert une collection d'histoire régionale de la protection sociale.

Mais il est toujours difficile de trouver des thésards en histoire et qui de plus s'intéressent à la Sécurité Sociale. Il faut bien reconnaître qu'aucun débouché n'est proposé à ces étudiants ; le concours du CNESSS en particulier ne leur est pas particulièrement facilité. Cette discipline n'est en effet pas le meilleur atout pour réussir le concours. Au final c'est une communauté restreinte qui travaille sur l'histoire de la protection sociale.

ES : existent-ils encore des domaines à défricher ?

Robert FONTENEAU : Eh bien, j'ai noté que nous n'avions quasiment aucune étude sur les URSSAF, et j'en profite pour lancer un avis aux directeurs ou administrateurs de ces organismes !

Il n'y a rien non plus sur un sujet aussi prégnant au cours des années 50 que celui de la pression aux guichets.

Il faut reconnaître que mener des travaux ayant une signification historique indubitable est une tâche aride qui demande, outre la rigueur méthodologique, un grand investissement en temps. Vous pouvez constater, en lisant le bulletin, que les signataires habituels restent encore peu nombreux et nous pouvons à ce titre remercier Mr Thuillier qui a défriché des pans entiers d'histoire sociale.

Des périodes particulièrement importantes restent à explorer, par exemple le passage des Assurances sociales à la Sécurité Sociale et la seconde partie du XXème siècle, comme cela a été fait récemment pour les ordonnances de 1967.

ES : vos publications sont nombreuses, que deviennent elles ?

Robert FONTENEAU : Là encore le débat est ouvert au sein du comité : faut-il continuer à publier des documents bruts ? La question se pose d'autant plus que le produit des facturations, en dehors des abonnements des membres de l'Association, restent modestes.

Quoi qu'il en soit, le bulletin va être revu à partir du N°50. Il sera complété en outre par des cahiers ou ouvrages théma-

tiques (regards croisés sur la vieillesse, réflexions sur la pauvreté, réflexions sur les prestations familiales, principes de la Sécurité Sociale...). Il s'agit aussi de le rendre plus abordable pour les lecteurs d'aujourd'hui. Les œuvres universitaires (thèses) ne sont pas non plus forcément à diffuser en l'état.

Par ailleurs nous avons lancé, avec un certain succès, la réédition d'ouvrages publiés dans les années 1940/60. C'est une volonté du Président Lagrave de revenir sur les fondamentaux de la Sécurité Sociale : pourquoi a-t-on fait les choses de cette façon à l'époque ? Cela permet aussi de remettre les idées en place : on s'aperçoit, par exemple, que les utopies de 45 étaient raisonnables à terme et que dans les concepts d'origine il n'était pas question par exemple de s'en tenir à une facturation seulement à l'acte, mais bien d'un système de santé équilibré entre prévention et prestations.

L'intérêt quand on publie une étude historique est de la mettre en résonance avec les problématiques actuelles, de montrer que les clivages institutionnels d'alors influent sur ceux qu'on retrouve aujourd'hui. Le placage d'anecdotes, non mises en perspectives, n'est pas une fin en soi.

On constate en effet que la vraisemblance de réussir est d'autant plus fiable que l'on prend en compte ce que la structure et l'histoire autorisent.

Le Comité d'histoire de la Sécurité Sociale a été créé en 1973.

Il a été successivement présidé par :

Pierre LAROQUE (1973-1989)
Suzanne GREVISSE (1989-1997)
Michel GUILLAUME (1997-2002)
Michel LAGRAVE depuis 2002

Il est composé de (voir arrêté du 21 septembre 2004) :

De hauts fonctionnaires
Des Présidents des Caisses Nationales tous régimes confondus
De représentants des syndicats
De personnes qualifiées, notamment universitaires

Le comité est relayé sur le terrain par des comités régionaux, à la fin de l'année 2003 toutes les régions françaises de l'hexagone disposent d'un comité régional aux deux seules exceptions des Pays de la Loire et de la Picardie, celle-ci envisageant sa mise en place en 2005 .

L'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale a été constituée dès l'origine. Elle est destinée à fournir un support juridique et financier aux travaux du Comité. Elle est présidée par Mme Prudhomme.

L'arrêté du 9 mars 1973, portant création du Comité précise que le Comité d'histoire de la Sécurité Sociale est chargé

- de définir les principes et les méthodes de l'histoire de la Sécurité Sociale avant et après 1945
- d'établir des rapports avec les disciplines connexes et les institutions intéressées
- de collaborer avec la commission permanente des archives de la santé publique et de la Sécurité Sociale à la définition d'une politique d'archives
- d'élaborer et de faire élaborer des instruments et documents de travail
- de recenser les travaux en cours d'en susciter de nouveaux et de les coordonner
- d'intéresser l'opinion à ces travaux et recherches